

Revue africaine des Humanités



Revue Pluridisciplinaire du Département de Sociologie

ISSN : 2756-7680

© Presses Universitaires de Ouagadougou
03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)
Université Joseph KI-ZERBO



Volume 1 N° 002 - Juillet 2025

Administration

Directeur de publication
Alexis Clotaire Némoiby BASSOLÉ
Maître de conférences

Directeur adjoint de publication
Zakaria SORÉ, Maître de conférences

Secrétariat de rédaction

Dr Abdoulaye SAWADOGO
Dr George ROUAMBA
Dr Paul-Marie MOYENGA
Dr Miyemba LOMPO
Dr Adama TRAORÉ

Contacts

03 BP 7021 Ouagadougou 03 (BurkinaFaso)
Email : rah@ujkz.bf
Tél. : (+226) 70 21 27 18/78840523

Éditeur

Presses Universitaires de Ouagadougou
03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)

Volume 1 N° 002 - Juillet 2025

Comité scientifique

André Kamba SOUBEIGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Alkassoum MAÏGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Augustin PALÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Gabin KORBEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Ramané KABORÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Fernand BATIONO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Patrice TOÉ, Professeur Titulaire, Université Nazi Boni, Ludovic O. KIBORA, Directeur de Recherches, Institut des Sciences des Sociétés, Lassane YAMEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Jacques NANEMA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Aymar Nyenzenzi BISOKA, Professeur, Université de Mons, Issaka MANDÉ, Professeur, Université du Québec A Montréal, Magloire SOMÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo. Mahamadou DIARRA, Professeur Titulaire, Université Norbert Zongo, Relwendé SAWADOGO, Maître de conférences Agrégé, IBAM, Hamidou SAWADOGO, Maître de conférences Agrégé, IBAM, Patrice Réluendé ZIDOUEMBA, Maître de conférences Agrégé, Université Nazi Boni, Aly TANDIAN, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger, Pam ZAHONOGO, Professeur Titulaire, Université Thomas Sankara, Didier ZOUNGRANA, Maître de Conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Maître de conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Oumarou ZALLÉ, Université Norbert Zongo, Driss EL GHAZOUANI, Professeur, Faculté des Sciences de l'Éducation, Université Mohammed V de Rabat/Maroc, K. Jessie LUNA, Associate Professor, Sociologie de l'environnement, Université d'État du Colorado - CSU.

Comité de lecture

Alexis Clotaire BASSOLÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zakaria SORÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Seindira MAGNINI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Évariste BAMBARA, Philosophie, Université Joseph Ki-Zerbo, Issouf BINATÉ, Histoire des religions, Université Alassane Ouattara, Abdoul Karim SAÏDOU, Science politique, Université Thomas Sankara, Gérard Martial AMOUGOU, Science politique, Université Yaoundé II, Sara NDIAYE, Sociologie, Université Gaston Berger, Martin AMALAMAN, Sociologie, Université Peleforo Gon Coulibaly, Muriel CÔTE, Géographie, Université de Lund, Heidi BOLSEN, Littérature française, Université de Roskilde, Sylvie CAPITANT, Sociologie, Université Paris I Sorbonne, Sita ZOUGOURI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Désiré Bonfica SOMÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Alexis KABORÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Bouraïman ZONGO, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Paul-Marie MOYENGA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, George ROUAMBA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Taladi Narcisse YONLI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Habibou FOFANA, Sociologie du droit, Université Thomas Sankara, Raphaël OURA, Géographie, Université Alassane Ouattara, Paulin Rodrigue BONANÉ, Philosophie, Institut des Sciences des Sociétés, Marcel BAGARÉ, Communication, École Normale Supérieure, Fatou Ghislaine SANOU, Lettres Modernes, Université Joseph Ki-Zerbo, Cyriaque PARÉ, Communication, Institut des Sciences des Sociétés, Tionyélé FAYAMA, Sociologie de l'innovation, Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles, Any Flore MBIA, Psychologie, Université de Maroua, Ely Brema DICKO, Anthropologie, Université des Sciences Humaines de Bamako, Tamégnon YAOU, Sciences de l'éducation, Université de Kara, Madeleine WAYACK-PAMBÉ, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zacharia TIEMTORÉ, Sciences de l'éducation, École Normale Supérieure, Mamadou Bassirou TANGARA, Économie et développement, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako, Didier ZOUNGRANA, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Saïdou OUEDRAOGO, Sciences de Gestion, Université Thomas Sankara, Yissou Fidèle BACYÉ, Sociologie du développement, Université Thomas Sankara, P Salfo OUEDRAOGO, Sociologie du développement, Université Joseph Ki-Zerbo, Yacouba TENGUERI, Sociologie du genre, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Désiré POUDIOUGOU, Sciences de l'éducation, Institut des Sciences des Sociétés, Amado KABORÉ, Histoire, Institut des Sciences des Sociétés, Kadidiatou KADIO, Institut de Recherche en Sciences de la Santé, Salif KIENDREBEOGO, Histoire, Université Norbert Zongo, Oumarou ZALLÉ, Économie des institutions, Université Norbert Zongo, Dramane BOLY, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Roch Modeste MILLOGO, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Béni Mathieu DAILA, Sociolinguistique, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oboussa SOUGUE, Sémiotique, Université Nazi Boni, Hamidou SANOU, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oumar SANGARE, Sociologie, Université de Laval, Canada, Genesquin Guibert LEGALA KEUDEM, Economie, Université Nazi Boni, Awa OUEDRAOGO/YAMBA, Anthropologie de la santé, Université Nazi Boni.

Sommaire

Les racines médiévales de l'analytique : la logique, le langage et la science théologique Damien DAMIBA.....	9
Art et cinéma d'Afrique : quête identitaire et mondialisation Calixte KABORE	25
L'usage des monnaies multiples comme facteur d'intégration régionale dans le bassin du lac Tchad Aboukar ABBA TCHELLOU.....	37
Corps en mouvement, voix en récit : étude de la migration féminine autonome entre sociologie et fiction Soumya TALBIOUI	55
Décentralisation et contraintes socio-culturelles au Nord-Cameroun : dynamiser les cultures pour le développement local Yadji MANA	71
Le leadership féminin au sein la Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB) : quelles stratégies de conciliation des rôles ? Sidkayandé Omer OUEDRAOGO et Yacouba TENGUERI	87
Mécanismes endogènes de résolution des conflits fonciers dans la commune rurale de Gounghin (Burkina Faso) Siaka OUATTARA, Sylvain TOUGOUOMA et Lydia ROUAMBA.....	105
Constructions discursives sur les connaissances médicales et profanes du sida : expériences et stratégies des malades du sida à Ouagadougou Boukaré ZIDOUEMBA et Salfo LINGANI.....	121
Analyse des logiques d'acteurs dans un essai de moustiquaire au Bénin : entre rigueur scientifique et réalités de terrain Daleb ABDOULAYE ALFA et Adolphe Codjo KPATCHAVI..	143
Analyse sociologique des facteurs explicatifs du faible niveau d'information et de la participation de la population à la scolarisation de la jeune fille dans les villages péri-urbains de la ville de Zinder au Niger Zabeirou AMANI, Régis Dimitri BALIMA et Aboubacar ZAKARI	163

Les nouvelles formes de délinquance virtuelle : la territorialité face à la cybercriminalité Maixent Cyr ITOUA ONDET et Stéphane ALVAREZ	181
Migration résidentielle et recomposition spatiale dans la commune rurale de Koubri (Burkina Faso) : Acteurs, stratégies et logiques de relocalisation Paul ILBOUDO, Kissifing Tihouhon Rodrigue HILOU et Ramané KABORE	193
L’impact de l’insertion professionnelle des jeunes diplômés au Maroc sur la réalisation du soi : Cas des centres d’appels Maha CHOUIEKH et Driss EL GHAZOUANI	209
Discours sur la sexualité : fait de quotidienneté chez les étudiants à Bukavu : Essai d’une praxéologie des identités sociales Wakilongo Wa Mulondani F, Nshokano Mwiha Prudence et Mushamalirwa Bahogwerhe Pacifique	225
L’échelle du consentement sexuel SCS-R et les risques dans les interactions sociales chez étudiants au Burkina Faso Brahima ZIO et Dimitri Régis BALIMA	241
La prise en charge sociale des personnes âgées en perte d’autonomie dans les familles à Ouagadougou (Burkina Faso) George ROUAMNA	259

Mécanismes endogènes de résolution des conflits fonciers dans la commune rurale de Gounghin (Burkina Faso)

Siaka OUATTARA

Maître-Assistant en sociologie à l'Université Joseph KI-ZERBO
siakov@hotmail.com

Sylvain TOUGOUAMA

Doctorant en sociologie à l'Université Joseph KI-ZERBO (BF)
sylvain.tougouma@gmail.com

Lydia ROUAMBA

Maître de Recherche à l'Institut des Sciences des Sociétés du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique du Burkina Faso (INSS / CNRST)
ines.rouamba@outlook.fr

Résumé

Cette étude met en lumière les mécanismes endogènes de résolution des conflits fonciers dans la commune rurale de Gounghin au Burkina Faso. Elle souligne le rôle capital de la terre en tant qu'actif économique et élément fondamental de l'identité sociale. En utilisant une approche qualitative, la recherche intègre l'analyse documentaire, des entretiens avec des acteurs clés y compris des chefs traditionnels, des membres de la communauté et des responsables administratifs ainsi que des techniques d'observation pour saisir les dynamiques et les pratiques impliquées dans la résolution des conflits fonciers dans la commune rurale de Gounghin.

Les résultats révèlent que les mécanismes traditionnels tels que la médiation par les anciens et les chefs locaux sont cruciaux pour résoudre les litiges fonciers. Ces pratiques témoignent de l'existence de réseaux sociaux de solidarité communautaire et mobilisent des savoirs locaux ancrés dans les traditions orales et les expériences quotidiennes, souvent plus efficaces que les processus judiciaires modernes perçus comme éloignés des réalités de la communauté. Il ressort enfin qu'il est essentiel de reconnaître et d'intégrer les pratiques traditionnelles dans la gouvernance foncière moderne afin d'optimiser les stratégies de résolution des conflits.

Mots-clés : mécanismes endogènes, résolution des conflits fonciers, autorités traditionnelles, pratiques coutumières, Gounghin.

Abstract

This study brings to light endogenous mechanisms for resolving land conflicts in the rural commune of Gounghin, Burkina Faso. It highlights the crucial role of land as both an economic asset and a fundamental element of social identity. Using a qualitative approach, the research incorporates document analysis, interviews with key actors including traditional leaders, community members, and administrative officials as well as observation techniques to capture

the dynamics and practices involved in land conflict resolution in Gounghin.

The findings reveal that traditional mechanisms, such as mediation by elders and local leaders, are essential for resolving land disputes, reflecting cultural values and community norms. These practices demonstrate the importance of social ties and local knowledge in conflict resolution, often proving more effective than modern judicial processes, which are perceived as disconnected from the realities of the community. Finally, the study underscores the necessity of recognizing and integrating traditional practices into modern land governance to optimize conflict resolution strategies, promote social equity, and strengthen community cohesion.

Keywords: endogenous mechanisms, land conflicts resolution, traditional authorities, customary practices, Gounghin.

Introduction

La terre dans les sociétés africaines en plus d'être un bien économique est aussi un élément principal de l'identité sociale et culturelle. Ces différentes dimensions lui confèrent une grande valeur d'où la course effrénée vers son acquisition. Cette course est la cause des conflits fonciers. Au Burkina Faso, ces conflits sont exacerbés par la pression démographique, les changements environnementaux et les dynamiques socio-économiques (Kaboré, 2016 ; M. Zongo 2009 ; P. Ilboudo et R. Kaboré, 2022 ; A. Maiga, 2006 ; S. Ouattara, 2007 et G. Korbéogo, 2006).

La gestion de ces conflits repose sur deux grands types de mécanismes qui sont notamment les mécanismes administratifs et les mécanismes traditionnels comme le soulignent A. Maiga (2006); A, E. Bologo (2006) et S. Ouattara (2007). Les mécanismes administratifs sont uniformisés à l'échelle nationale et suivent un cadre légal. Par contre, les mécanismes traditionnels varient d'une localité à une autre en raison des différences dans les pratiques coutumières. Transmises de génération en génération, ces pratiques reflètent les normes et les valeurs propres à chaque communauté.

C'est en tenant compte de cette réalité que nous avons choisi la commune rurale de Gounghin comme zone d'investigation. Dans cette localité, la gestion des conflits fonciers repose principalement sur les chefs de terre, les chefs coutumiers et les anciens du village. Ces derniers sont des autorités de proximité qui représentent le recours le plus immédiat comme le dit D, P. Lavigne et al., (2000). Leur rôle est important, car ils détiennent les mémoires foncières et sont perçus comme des médiateurs légitimes. Cependant l'évolution socio-économique marquée par la marchandisation foncière et l'intervention croissante de l'État remet en question l'efficacité et l'adaptabilité de ces mécanismes traditionnels. Cela soulève la question centrale qui est : comment les autorités traditionnelles résolvent-elles les conflits fonciers dans la commune rurale de Gounghin face à la montée de la marchandisation des terres et à l'intervention croissante de l'État ? À travers cette interrogation, il s'agit d'examiner les pratiques, les principes et les stratégies mobilisés par ces instances traditionnelles pour gérer les différends liés aux fonciers.

Pour analyser cette problématique, deux modèles théoriques sont mobilisés. D'une part, l'analyse stratégique de M. Crozier et E.

Freidberg (1977) qui permet de mettre en lumière les stratégies des acteurs impliqués dans la résolution des conflits fonciers. Selon cette approche, chaque acteur a une marge de liberté et adopte des stratégies pour préserver et accroître son influence. Ainsi, les chefs traditionnels cherchent à maintenir leur légitimité face aux acteurs étatiques qui tentent d'imposer des normes modernes de résolution des conflits fonciers. D'autre part, le courant structuraliste de C. Lévi-Strauss permet de comprendre comment les structures sociales et culturelles influencent la résolution des conflits fonciers. Les pratiques traditionnelles ne sont pas seulement des décisions individuelles, mais elles s'inscrivent dans un système de règles et de représentations collectives qui varient selon les localités.

Sur le plan méthodologique, une approche qualitative a été adoptée afin de saisir les logiques et dynamiques propres aux mécanismes traditionnels de résolution des conflits dans la commune rurale de Gounghin. Trois principales techniques ont été utilisées : (1) la recherche documentaire qui a consisté à exploiter des sources bibliographiques et des archives disponibles en ligne sur la résolution des conflits fonciers ; (2) les entretiens menés auprès d'acteurs clés impliqués dans la gestion foncière locale notamment les chefs traditionnels, les propriétaires fonciers, les responsables administratifs et les membres de la communauté ; (3) l'observation qui a permis d'analyser les interactions et les processus en situation réelle. L'échantillon de l'étude est composé de 53 personnes, dont 41 hommes et 12 femmes sélectionnées en fonction de leur implication dans la résolution des conflits fonciers.

Cet article s'articule autour de trois axes. Dans un premier temps, nous analyserons les mécanismes traditionnels mobilisés dans la résolution des conflits fonciers dans la commune rurale de Gounghin. Ensuite, nous explorerons les stratégies développées par la communauté locale pour renforcer ces mécanismes. Enfin, nous examinerons les différences entre les procédures traditionnelles et les cadres judiciaires formels en termes d'efficacité, de rapidité et de coûts. Cette structuration permettra d'évaluer la pertinence et les limites des pratiques traditionnelles dans un contexte de transformation sociale et institutionnelle.

Présentation et analyse des résultats

Les résultats du terrain montrent que les conflits fonciers dans la commune rurale de Gounghin sont résolus traditionnellement par divers mécanismes. Il y a les mécanismes traditionnels et les mécanismes développés par la communauté locale elle-même (endogène).

I- Mécanismes endogènes de résolution des conflits fonciers

Cette étude met en exergue divers mécanismes endogènes employés pour résoudre les conflits fonciers. Parmi ceux-ci, on retrouve la médiation menée par le Conseil des Anciens, l'utilisation de pratiques rituelles, le retrait des terres litigieuses en cas de contestation, ainsi que l'analyse du contexte historique et la réalisation d'enquêtes.

1.1 Médiations par le Conseil des Anciens (C.A)

L'étude met en évidence la diversité des membres du Conseil des Anciens. Il comprend : le chef, le chef de terre, le représentant des migrants et les aînés du village. La composition du C.A est la même dans les différents villages de la Commune. Selon I. Fofana et Y. Dogoni (2023), la gestion de tous les conflits est assurée par le chef du village et ses conseillers dans les villages de Kadiolo, Fakola et Karangasso (Mali).

Les médiations menées par le Conseil des Anciens contribuent à faire baisser la tension entre les belligérants dans la commune de Gounghin.

Le Conseil des Anciens, dans la résolution des conflits fonciers, joue un rôle de médiateur entre les belligérants. Il apporte l'accalmie tout en leur prodiguant des conseils sur les effets négatifs des conflits fonciers, dont l'issue peut être la mort de l'un des protagonistes. Cela permet un arrangement à l'amiable du problème. (Autorité coutumière du village de Natenga, entretien du 16 septembre 2023).

En tant qu'acteur ayant un rôle stratégique dans le maintien de la cohésion sociale, ce Conseil use de ses connaissances et de son statut pour influencer positivement le comportement des belligérants. Son rôle consiste à influencer les dynamiques de pouvoir en sa faveur afin de favoriser des solutions négociées. À ce propos, un chef traditionnel déclare que :

Si un conflit foncier se déclenche et arrive à mon niveau, moi, chef, je rassemble les aînés et les notables pour écouter les deux parties en opposition, puis nous essayons de trancher. Comme les vieux sont présents, ils connaissent au moins l'histoire de la localité et peuvent remonter jusqu'aux temps anciens pour savoir à qui, parmi les deux, la terre appartenait réellement par héritage ancestral. Dès le début du conflit, nous privilégions la médiation et sensibilisons les deux parties sur les effets liés aux conflits fonciers. Si, malgré ces sensibilisations, les belligérants ne nous écoutent pas, nous essayons de trancher avec les anciens qui connaissent l'histoire du terrain et peuvent dire qui a raison. S'il y a toujours des oppositions, nous les orientons vers le grand chef de Koupéla, qui est la plus haute autorité coutumière contrôlant toute la province ; ce dernier peut trancher sans qu'il y ait de contestations. (Entretien du 2 septembre 2023, village de Natenga).

Sa médiation représente un espace où les acteurs utilisent leur pouvoir et leur influence pour atteindre un consensus. Les chefs traditionnels, en mobilisant les aînés et les notables, renforcent leur légitimité et exercent une forme de contrôle social. La médiation devient une stratégie pour gérer les relations de pouvoir au sein de la communauté. Cette approche s'inscrit dans la lignée des travaux de L. Falle (2018) sur les stratégies de gestion des conflits fonciers interfamiliaux à Douafla, dans la sous-préfecture de Sinfra. L'auteur met en évidence l'implication du chef de terre, de son conseil et des leaders religieux dans la résolution des litiges fonciers, en s'appuyant sur des stratégies telles que la médiation, la négociation et la discussion.

1.2 Recours aux pratiques rituelles (P.R)

Il ressort de nos entretiens que les pratiques rituelles sont invitées dans la résolution des conflits fonciers. Des pratiques rituelles, comme les sacrifices de coqs sur l'autel dédié, sont mentionnées par cette autorité coutumière comme un moyen d'assurer une résolution pacifique des conflits.

Si un conflit foncier est transféré à notre niveau, d'abord on égorgé des coqs devant les *Guigri* et *Tenkougri* pour leur demander de nous aider à régler le problème. Là, personne ne meurt, mais le problème se résout. On procède ainsi avant de s'asseoir pour le jugement, afin que personne ne s'oppose au verdict. Voilà la démarche qu'on opte pour résoudre le problème. Quand le conflit se déclenche, celui qui sait qu'il a raison vient voir le chef et le chef à son tour, réunit les sous-chefs et les sages du village plus le chef de terre afin d'écouter les deux parties. Celui qui a tort on le lui dit automatiquement si on a connaissance de la possession réelle du terrain. Mais, souvent le chef nous envoie d'aller voir, au préalable, le terrain litigieux. Ensuite, nous lui rendons compte et lui à son niveau, cherche un jour pour convoquer les partis afin de trancher le conflit devant nous tous. À cause des sacrifices effectués, le conflit se résout facilement. (Entretien du 14 septembre 2023, village de Namoukouka).

Ces pratiques rituelles, comme le sacrifice des coqs et les incantations devant les *Guigri* et *Tenkougri*, sont des éléments intégrés dans le processus de résolution des conflits. Ces rituels visent à solliciter l'aide des entités spirituelles pour parvenir à une solution. Le courant structural de C. Lévi-Strauss (1949) nous permet d'analyser ces rituels comme des manifestations de la pensée mythique où les pratiques symboliques permettant de maintenir l'ordre social en reliant le monde des vivants à celui des esprits. Ces rituels renforcent les structures sociales en faisant appel à des forces transcendantes qui dépassent les individus et les conflits quotidiens.

En plus des propos de ce chef coutumier, d'autres enquêtés relatent l'usage des pratiques traditionnelles qui peuvent aboutir à la mort de l'imposteur. Cet état de fait est illustré par ce cultivateur :

Le Conseil des Anciens a pour rôle d'appliquer la tradition afin que la vérité soit découverte. S'il y a une opposition concernant le verdict du chef, le Conseil des Anciens fait usage d'une eau sur laquelle il fait des incantations et la mélange avec de la terre du terrain objet de conflit, puis, il demande aux deux personnes en conflit de la boire. Cela n'est pas bon et ça se fait très rarement, parce que celui qui a tort finit par mourir. Souvent c'est des sacrifices de coqs sur le terrain en conflit afin que l'imposteur meure. C'est donc une pratique rituelle dans la résolution des conflits. (Entretien du 20 septembre 2023, village de Kabéga).

Ce propos illustre un processus de résolution des conflits fonciers fondé sur des pratiques rituelles, mettant en évidence le rôle central des anciens dans l'application des traditions et la recherche de la vérité. L'utilisation de l'eau et d'incantations suggère une croyance en la purification ou la divination par le rituel. Cette pratique symbolique suppose que la vérité émergera des réactions des parties en conflit après avoir consommé l'eau. Les conséquences mentionnées, telles que la mort de celui qui a tort, soulèvent des questions morales et

éthiques. Les sacrifices de coqs servent à punir les imposteurs, soulignent l'importance de la justice et de la vérité dans cette tradition. Ces informations corroborent les recherches de D.P. Lavigne et al. (2000), selon lesquelles l'une des prérogatives du chef de terre consistait à imposer l'ordalie, un jugement rendu par/sur la terre nourricière qui aboutissait généralement au décès de l'imposteur.

1.3 Retrait de la terre objet de litige en cas de contestation

Il ressort également du terrain que le retrait de la terre fait partie des stratégies utilisées pour résoudre les conflits fonciers en cas de non-respect des verdicts des autorités coutumières et traditionnelles.

Quand le Conseil des Anciens tranche un conflit foncier et qu'il y a toujours des contestations, ces derniers procèdent à un retrait du terrain litigieux pour le mettre sous le contrôle du chef et là, les deux parties perdent. Cette méthode est souvent utilisée pour résoudre les conflits fonciers, car, dès que, les anciens mettent le terrain sous tutelle du chef, les deux protagonistes n'ont d'autres choix que de laisser tomber leur conflit. (Entretien du 3 octobre 2023, Femme âgée du village de Nalenghin).

Cette pratique peut être interprétée comme un moyen de rétablir l'ordre social en éliminant la source de la perturbation. En retirant la terre des mains des belligérants, les autorités coutumières préservent la cohésion du groupe tout en évitant que le conflit ne se prolonge ou ne dégénère.

1.4 Recours à l'histoire et aux enquêtes

En tant que détenteur de mémoire collective, le Conseil des Anciens est au cœur des processus d'enquête foncière, notamment lorsqu'il s'agit de reconstituer l'histoire des droits d'usage et de propriété. On peut évoquer les propos de ce commerçant qui relate ceci :

Le Conseil des Anciens permet de retracer l'histoire de la terre, objet de conflit en montrant réellement les ancêtres de l'une des parties en conflit qui l'utilisaient dans le temps passé. Cela permet de découvrir rapidement qui a tort et qui a raison » (Entretien du 25 septembre 2023, village de Kabéga).

D'un point de vue structuraliste, le recours à l'histoire pour résoudre les conflits peut être considéré comme une pratique qui maintient la structure sociale en intégrant des éléments du passé dans la gestion des problèmes contemporains. Cela reflète une manière de réconcilier les structures historiques avec les pratiques actuelles, assurant ainsi la continuité des normes sociales et des rôles dans la communauté.

1.5 Implication des leaders religieux

Selon les données de terrain, les leaders religieux sont sollicités pour intervenir dans la résolution des conflits fonciers dans la commune de Gounghin. Leur implication comme mécanisme endogène de résolution de ces conflits est soulignée par une partie des enquêtés. Cette autorité traditionnelle fait partie de ce groupe de personnes. Pour elle :

Les leaders religieux, tels que l’Imam, le prêtre et le pasteur, sont souvent sollicités par la population pour faire la médiation, surtout si les parties en conflit sont membres de leur confession religieuse. Dans ce cas, le conflit se résout très rapidement. Si c'est un musulman et un chrétien, chaque leader de son côté essaie de faire la médiation auprès de son fidèle (Entretien du 10 septembre 2023, village de Wobzoughin).

Toujours dans la même optique, ce guide religieux chrétien s’exprime ainsi :

Ce que je vois, c'est que lorsque ce sont des membres de la communauté chrétienne qui sont en conflit, nous intervenons à travers des médiations. Nous essayons de faire la conciliation en leur rappelant les valeurs de notre religion concernant le vivre ensemble et la paix. Nous croisons souvent les autorités islamiques afin d'échanger, car si c'est un conflit qui naît entre les membres de notre communauté chrétienne, sa résolution est facile. Par contre, si c'est entre deux personnes de religions différentes, cela devient compliqué, car il est facile qu'ils transforment cela en conflit religieux. Mais, vu que nous nous rencontrons souvent pour échanger, cela permet d'éviter ce problème. (Entretien du 7 septembre 2023, village de Natenga).

L’intervention des leaders religieux représente une autre couche de la structure sociale où les valeurs religieuses et les normes morales sont intégrées dans la régulation des conflits. Ce fait reflète l’intégration des principes religieux dans le tissu social afin de maintenir la cohésion et la paix tout en utilisant les croyances et pratiques religieuses comme un mécanisme de contrôle social et de résolution de conflits. Cette pratique s’aligne parfaitement avec la vision de L. Falle (2018) qui indique l’implication du chef de terre, son conseil et les leaders religieux dans la résolution des litiges fonciers en utilisant des stratégies comme la médiation, la négociation et la discussion. Cette vision est également partagée par S. Ouédraogo (2006) dans son étude sur l’accès à la terre et sécurisation des nouveaux acteurs autour du lac Bazèga. Pour lui, les chefs coutumiers et les leaders communautaires interviennent souvent en tant que médiateurs dans les conflits fonciers, soutenant la résolution des différends par le biais de discussions et de la conciliation.

1.6 Médiations faites par les personnes influentes de la communauté, les gendres des belligérants et l’usage de la parenté à plaisanterie dans la résolution des conflits fonciers

Lors de cette étude, il ressort clairement le recours vers les personnes influentes de la communauté ainsi que l’usage de la parenté à plaisanterie plus l’appel aux gendres des protagonistes pour résoudre les conflits fonciers. Parmi les enquêtés qui mentionnent cela se trouve ce chef de terre qui dit que :

Pour les mécanismes développés par la population, je citerai au moins deux. Je suis chef de terre et je connais bien ces mécanismes. Ce sont les personnes influentes, comme les leaders religieux, le CVD, et le conseiller, que l’on demande d’aller voir les parties en opposition afin que leur conflit ne s’aggrave pas. En plus, quand

quelqu'un est en conflit avec un autre, c'est souvent sa parenté à plaisanterie ou son gendre qu'on cherche pour qu'ils aillent demander pardon, surtout la partie qui refuse. (Entretien du 2 septembre 2023, village de Natenga).

L'utilisation des personnes influentes et des mécanismes de parenté à plaisanterie reflète une stratégie de gestion des conflits qui exploite les relations sociales et les structures de pouvoir informelles. Les personnes influentes et les membres de la parenté peuvent jouer un rôle crucial en utilisant leur position pour influencer les parties en conflit et faciliter la résolution en s'appuyant sur des liens de confiance et des réseaux sociaux. Ces propos rejoignent l'idée développée par M. Zongo (2005, p. 15), qui affirme: « Les alliances matrimoniales restent un outil puissant pour apaiser les tensions foncières dans les zones rurales ». On peut dire que malgré les tensions économiques et foncières, les stratégies sociales, comme les alliances matrimoniales continuent de jouer un rôle important dans la gestion des conflits fonciers. Ce fait montre l'importance des liens sociaux et culturels dans la régulation des tensions et la résolution des conflits fonciers. S'alignant dans la même direction, C. Lévi-Strauss (1949), dans *Les Structures Élémentaires de la Parenté*, offre une analyse systématique des règles qui structurent les rapports familiaux. Selon lui, les échanges matrimoniaux et les alliances entre groupes créent des réseaux de reciprocité qui, en cas de conflit, fournissent un cadre de médiation et de solidarité. La parenté, au-delà de sa fonction biologique, apparaît ainsi comme un vecteur de cohésion sociale, facilitant la négociation et la résolution de litiges.

1.7 Médiations faites par les forgerons

Le rôle des forgerons dans la résolution des conflits fonciers dans la commune de Gounghin est révélé par le terrain. À titre d'exemple, ce vieux cultivateur qui expose que :

Je parlerai des forgerons à qui la société a conféré un rôle social consistant à intervenir dans les conflits de tout type pour ramener la paix. Lorsque deux personnes ou deux groupes sont en conflit, si les forgerons interviennent, la paix revient rapidement. La population ne manque pas de les appeler souvent pour intervenir dans les conflits fonciers, même si aujourd'hui, beaucoup de personnes ne connaissent plus la valeur sociale de cette catégorie de personnes. (Entretien du 16 septembre 2023, village de Bonessin).

Le rôle des forgerons dans la médiation des conflits représente une composante de la structure sociale traditionnelle, où chaque groupe ou individu a un rôle spécifique dans la régulation des conflits. Les forgerons incarnent un rôle culturel particulier et leur capacité à résoudre les conflits reflète l'intégration de rôles sociaux spécialisés dans le maintien de la cohésion sociale dans la société moaga. Y, D Louari et B. Farma (2024) ont abouti également à ce résultat dans leur étude sur les mécanismes de gestion des conflits fonciers en milieu traditionnel Bwa. Pour eux, les forgerons au-delà de leur rôle d'artisans métallurgistes occupent une place particulière dans plusieurs sociétés africaines. Dans certaines communautés, notamment en Afrique de l'Ouest, ils sont considérés comme des médiateurs privilégiés dans la gestion des conflits, y compris les

conflits fonciers. Leur rôle est fondé sur une légitimité sociale et symbolique qui leur confère un statut neutre et impartial, ce qui favorise une négociation et une réconciliation des parties en conflit. Paradoxalement, dans son étude sur la gestion des conflits fonciers dans un contexte de crise de la chefferie coutumière : cas du village de Sabtenga, province du Boulgou, Y. Cissao (2024) souligne que l'urbanisation croissante et la modernisation des systèmes de gouvernance foncière ont entraîné une marginalisation progressive des mécanismes traditionnels de médiation, y compris ceux des forgerons. L'introduction du droit foncier moderne a souvent conduit à des conflits entre les normes coutumières et légales, mettant en difficulté les forgerons dans leur rôle de médiateurs.

II- De l'efficacité des mécanismes endogènes et les procédures judiciaires formelles

L'analyse des différences entre les mécanismes endogènes et les procédures judiciaires formelles en termes d'efficience met en évidence des distinctions significatives pouvant influencer la résolution des conflits fonciers. La majorité des enquêtés estime que les mécanismes endogènes sont plus efficaces, rapides et moins coûteux que le système judiciaire formel. C'est le cas de ce cultivateur qui illustre cette réalité en déclarant :

Les mécanismes coutumiers sont efficaces par rapport au système judiciaire formel, car ces mécanismes retracent l'histoire des terrains afin de savoir à qui la terre revient. La procédure des autorités coutumières se limite au chef. Par exemple, dans le village de Kabéga, les vieux ne se rencontrent pas deux fois pour le même problème, ce qui rend la résolution rapide. Avec le système judiciaire formel, le conflit peut être transféré à un niveau supérieur, et là-bas, une enquête peut être lancée pour obtenir plus d'informations, ce qui ralentit la résolution du conflit. En termes de coût, il faut dire que les mécanismes coutumiers n'engendrent aucune dépense, tandis qu'avec le système judiciaire formel, il y a des dépenses, tels que les frais de déplacement pour aller à la justice qui se trouve à 25 km d'ici, et les amendes pour celui qui aura tort. (Entretien du 19 septembre 2023, village de Kabéga).

Ce verbatim illustre comment les acteurs locaux exploitent les mécanismes coutumiers pour éviter les incertitudes liées au système judiciaire formel. Ces mécanismes permettent une résolution rapide des conflits, tout en limitant les interventions extérieures et en maintenant le contrôle au niveau local. La simplicité des procédures coutumières, en évitant l'escalade des cas vers des instances supérieures, s'inscrit dans une stratégie de gestion de la complexité qui favorise à la fois l'efficacité et la réduction des coûts. Ainsi, les acteurs locaux recourent à ces mécanismes pour minimiser l'incertitude et les frais associés aux procédures judiciaires formelles, tout en préservant leur autonomie. À ce sujet, un cultivateur témoigne en ces termes :

Les mécanismes coutumiers et endogènes sont efficaces, car si c'est une affaire de famille, elle doit être résolue à l'interne et non par des étrangers dans les administrations. Les procédures judiciaires sont lentes et, en plus, elles coûtent cher. Le cas du conflit entre le village de Pissy et Namoukouka a duré 3 ans, et à chaque fois, la population

de ces villages faisait des navettes entre chez eux et la justice de Koupéla. Chez les autorités coutumières, une seule rencontre suffit largement pour résoudre le conflit. (Entretien du 9 septembre 2023, village de Belembonghin).

L'approche familiale des mécanismes coutumiers souligne l'importance des relations de parenté et des structures sociales locales dans la résolution des conflits. On voit ici une structure mythologique sous-jacente, où la communauté se perçoit comme une unité indissociable, résolvant les conflits en interne pour maintenir l'harmonie sociale. La lenteur et les coûts des procédures judiciaires formelles sont perçus comme étrangers à cette structure, perturbant l'ordre social naturel et introduisant une discontinuité dans les pratiques locales de gestion des conflits. La liste étant longue, on peut toujours dans la même dynamique faire appel au propos de cet instituteur qui affirme :

En termes d'efficacité et de rapidité, selon moi, les mécanismes coutumiers et endogènes sont rapides et efficaces, car ils sont sur place, ne suscitent pas de longs déplacements, et la population les comprend mieux puisqu'ils relèvent de la tradition de la localité. En ce qui concerne le coût, ils ne sont pas comparables, car les mécanismes coutumiers et endogènes sont entièrement gratuits, tandis qu'au niveau du système judiciaire formel, il faut un avocat pour te défendre, et il y a des amendes à payer pour celui qui aura tort. (Entretien du 1er octobre 2023, village de Natenga).

Ce passage met en lumière la proximité géographique et culturelle des mécanismes coutumiers avec les populations locales, ce qui les rend plus efficaces. Cette proximité symbolise une continuité des pratiques traditionnelles et une adhésion collective aux valeurs locales, contrastant avec la formalité et la distance perçue du système judiciaire. Cet argument confirme les propos de D. P. Lavigne et al. (2000) qui disent que les chefs de village, les chefs de terre et la cour royale lorsqu'ils existent sont les autorités de proximité qui représentent le recours le plus immédiat. Pour ce qui est des coûts associés aux mécanismes formels, ils sont vus comme une perturbation de cette continuité, introduisant une complexité non nécessaire dans un système qui devrait être simple et accessible. D'autres enquêtés illustrent le fait que c'est des gens de même famille donc le problème peut être résolu facilement et la corruption des autorités judiciaires. Les propos de ce commerçant relatent ceci :

Les mécanismes coutumiers et endogènes sont efficaces, car la population ici constitue une même famille et connaît sa tradition. Par contre, l'autorité judiciaire ne la connaît pas, car elle n'est pas la leur. En plus, ces autorités judiciaires sont facilement corruptibles, contrairement aux autorités coutumières qui savent que leurs ancêtres peuvent les sanctionner pour cela. En ce qui concerne la durée, il faut dire que chez l'autorité coutumière, une seule rencontre suffit. On ne parle pas d'amende ni de sanctions. (Entretien du 7 septembre 2023, village de Nalenghin).

Ce verbatim illustre la force des structures sociales locales, où la continuité historique et la proximité culturelle garantissent l'efficacité des mécanismes coutumiers. En opposition, le système judiciaire formel est perçu comme une entité étrangère, souvent associée à la

corruption et à une rupture avec les valeurs locales. Cette perception renforce la préférence pour les mécanismes traditionnels, considérés comme plus légitimes et adaptés au contexte social.

Cette analyse rejoint les observations de E. Nukuri et D. Nzosaba (2015), qui soulignent les critiques adressées au système judiciaire formel, notamment sa lenteur et les soupçons de corruption qui l'entourent. À l'inverse, les dispositifs alternatifs informels, implantés au sein des communautés, assurent la régulation des conflits par la médiation, l'arbitrage et la conciliation, contribuant ainsi au maintien de la paix sociale.

D'autres témoignages viennent corroborer les propos des enquêtés précédents, à l'image de ce responsable administratif qui déclare :

La population, étant majoritairement analphabète, croit moins aux mécanismes administratifs et s'intéresse davantage au mécanisme coutumier, car c'est entre eux, ils se connaissent et connaissent chacun son histoire. [...] Sur la voie coutumière, il n'y a pas de coût [...], mais sur la voie administrative, généralement, il y a des documents à fournir, et cela peut entraîner d'autres frais. (Entretien du 16 septembre 2023, village de Gandemtenga).

Cette assertion met en évidence la dissonance entre la structure sociale locale et les exigences formelles du système administratif. Cette situation est un choc entre deux structures : une structure traditionnelle qui est fondée sur des relations interpersonnelles et une histoire commune et une structure formelle qui est fondée sur la bureaucratie et la formalité. Les coûts et la complexité du système administratif. On peut ajouter également les propos de ce chef traditionnel disant ceci :

Pour le coût, il faut dire qu'à notre niveau, on ne cherche pas la vérité avec l'argent. Chez nous, coutumiers, il n'y a pas de dépenses à faire. Seulement, tu donnes ce que tu as, on ne demande jamais de l'argent à un protagoniste. Une fois que les protagonistes acceptent le verdict, on leur demande d'acheter de la cola et ils la divisent en deux, chaque protagoniste prenant une partie. Cela symbolise que le problème est résolu pour de bon. Le reste du cola est utilisé par le Conseil des Anciens si c'est beaucoup. En ce qui concerne la durée, il faut dire que si chez nous les deux parties ne sont pas d'accord avec le verdict, cela prend du temps. Dès le début, si le problème est posé, il faut une petite enquête pour s'assurer que le terrain appartient à un tel. Cela peut aussi prendre du temps. Donc, pour moi, je pense que chez nous, le temps est pareil qu'à la justice, car tu peux venir deux à trois fois avant qu'on ne résolve ton problème. C'est pareil qu'à la justice. Pour l'efficacité, comme c'est une résolution coutumière et endogène, cela prend en compte nos réalités sociales. Les administrations ignorent généralement la culture de la localité. (Entretien du 19 septembre 2023, village de Kabéga).

Les paroles du chef offrent une perspective différente par rapport aux précédents propos. Le chef explique que chez eux les mécanismes coutumiers ne nécessitent pas de coûts financiers, mais plutôt des contributions symboliques comme la cola. Cependant, il souligne que la durée de résolution peut être similaire à celle de la justice formelle, car des enquêtes et des réunions peuvent prendre du temps. L'efficacité est mise en avant en tant qu'approche prenant en compte les réalités sociales contrairement à l'administration qui méconnaît

souvent la culture locale. Cette idée est soutenue par J-P. Olivier de Sardan (1995) dans son ouvrage *Les enjeux de l'anthropologie et du développement*. Il met l'accent sur la nécessité de comprendre les pratiques locales et les logiques culturelles qui influencent la gestion des ressources. Il critique également les approches "top-down" qui ne tiennent pas compte des réalités locales tout en soulignant que les solutions doivent être adaptées aux contextes culturels et sociaux pour être efficaces. Dans la même dynamique M. Zongo (2009) nous montre que les textes et lois modernes introduits par l'État ignorent souvent les réalités locales. Cela crée des conflits avec les populations qui se sentent dépossédées de leurs terres sans véritable consultation ni compensation. Il part plus loin en disant dit : « Les lois sont conçues à Ouagadougou, mais leurs impacts réels se mesurent dans les villages » (p. 38). Cela laisse voir que l'impact réel des lois et les textes mis en place par les gouvernants ont des impacts au niveau des communautés villageoises.

Paradoxalement, une partie des enquêtés surtout venant des administrations montre le fait que les processus judiciaires formels et ceux coutumiers se complètent. On peut prendre le cas de cette autorité administrative qui dit :

C'est une complémentarité : souvent l'administration transfère les conflits fonciers vers les autorités coutumières et vice-versa. En ce qui concerne le prix, en justice cela engendre des frais, mais au commissariat ou à la préfecture, c'est sans frais, tandis que chez les coutumières, il y a des frais, comme de l'argent pour la cola du chef et du dolo. Pour la durée, l'administration prend souvent des années en raison de sa méconnaissance de la zone. Quant à l'efficacité, c'est quand il s'agit des parcelles que l'administration gère efficacement le conflit. (Entretien du 22 septembre 2023, village de Kontaga).

En effet, ce propos apporte une perspective intéressante en soulignant la complémentarité entre l'administration et les autorités coutumières dans la résolution des conflits fonciers. Ce verbatim laisse comprendre que l'administration peut parfois transférer des cas aux autorités coutumières et vice-versa, ce qui montre que les deux systèmes coexistent. En ce qui concerne le coût, il différencie les coûts potentiels chez les autorités coutumières, notamment pour le cola et le dolo. L'efficacité est également abordée, en notant que l'administration peut être efficace dans la gestion des conflits relatifs aux parcelles. Cette réalité est bien visible dans les travaux de Mathieu et al. (2000) portant sur les interactions entre le droit étatique et les systèmes fonciers coutumiers où ils montrent que bien que ces deux systèmes soient souvent en opposition, il existe des emprunts et des influences réciproques qui façonnent les transactions foncières et les stratégies de sécurisation des droits. Leur recherche met en évidence la complexité des relations entre les différents systèmes juridiques et souligne la nécessité de reconnaître et d'intégrer les pratiques coutumières dans les politiques foncières. J-P. Chauveau et D, P Lavigne (2002) dans leur article sur les droits fonciers en Afrique montrent que les conflits fonciers ne peuvent être compris sans tenir compte des contextes historiques et sociaux qui façonnent les relations de propriété. Ce fait est qualifié par H. Ouédraogo (2000) d'approche participative qui est le pilier d'une gestion foncière inclusive et

efficace. Allant dans la même dynamique, cette ancienne autorité administrative dit :

Bon !!! Je pense qu'à ce niveau-là, euh, nous sommes dans un pays de droit actuellement, ce qui est sûr, ce qui est efficace et qui peut être brandi demain, c'est l'administration. Voilà... Maintenant, le côté coutumier, là aussi l'avantage est que les rancœurs ne restent pas et c'est que le problème est résolu une bonne fois pour toutes. Quand ce sont des conflits de terrains sur lesquels l'autorité a une mainmise, en ce moment la résolution administrative est plus efficace. Mais si c'est un conflit entre deux villages ou sur un territoire qu'on veut ériger en village, en ce moment la résolution coutumière est plus appropriée parce qu'on se dit que ce sont les autorités coutumières qui connaissent l'histoire des villages. (Entretien du 2 octobre 2023, village de Belembonghin).

Ce propos met en lumière une approche plus nuancée, soulignant que l'efficacité des mécanismes de résolution des conflits fonciers dépend du contexte spécifique. Il reconnaît qu'en situation d'État de droit, l'administration peut être efficace et constituer une solution crédible. Son efficacité est particulièrement manifeste dans les conflits fonciers où les autorités locales exercent une influence directe.

Toutefois, il met également en avant l'intérêt du règlement coutumier, notamment dans les conflits inter-villages ou ceux liés à l'histoire des localités, où les autorités coutumières disposent d'une connaissance approfondie des dynamiques territoriales et des héritages fonciers. Cette analyse rejoue les conclusions des travaux de G. Blundo (1997) sur le rôle de l'administration locale dans la gestion foncière au Sénégal. L'auteur met en évidence les interactions entre les autorités administratives et les communautés locales, soulignant que, bien que l'administration locale joue un rôle clé dans la régulation des conflits fonciers, son efficacité est souvent limitée par des facteurs contextuels et des rapports de pouvoir.

Ainsi, l'étude de Blundo illustre que la gestion foncière ne peut être dissociée des réalités sociales et politiques locales. Les solutions doivent être adaptées aux spécificités de chaque contexte pour garantir une régulation foncière efficace et légitime.

Conclusion

L'analyse des mécanismes endogènes de résolution des conflits fonciers dans la commune rurale de Gounghin met en évidence leur rôle capital dans la régulation des tensions foncières. Ancrés dans des logiques communautaires, ces dispositifs de médiation par les anciens, arbitrage des chefs de terre, pratiques rituelles et mobilisation des liens sociaux sont vus comme des solutions adaptées aux réalités locales. Leur efficacité repose sur leur légitimité et leur proximité avec les populations concernées. Cependant, ces mécanismes font face à des défis majeurs. L'urbanisation, la marchandisation foncière et l'intervention croissante de l'État modifient les équilibres traditionnels et fragilisent ces cadres de régulation. De plus, la coexistence avec les procédures judiciaires formelles soulève des tensions notamment en matière de reconnaissance juridique et de sécurisation des décisions rendues.

Ainsi, une articulation entre tradition et modernité est nécessaire pour garantir une gestion foncière efficace et socialement acceptable. Une

meilleure intégration des pratiques coutumières dans les politiques foncières nationales permettrait de renforcer leur légitimité tout en les adaptant aux enjeux contemporains. Cette étude invite donc à repenser les modes de gouvernance foncière en prenant en compte la diversité des référents normatifs et la complémentarité entre les différentes instances de régulation.

Références bibliographiques

- BLUNDO Giorgio, (1997), « Gérer le foncier rural au Sénégal : le rôle de l'administration locale dans le Sud-Est du bassin arachidier » in Tersiguel, P. & Becker, C. (eds), Développement durable au Sahel, Karthala, pp. 103-122.
- BOLOGO Arzouma Eric, (2006), « Les transferts intergénérationnels et intra familiaux de la terre dans l'ouest du Burkina Faso : modalité mutations et enjeux fonciers ». Colloque international "les frontières de la question foncière". AT the frontier of Land issues, Montpellier.
- CHAUVEAU Jean-Pierre et LAVIGNE Delville Philippe, (2002), « Les droits fonciers en Afrique : entre formalisation et reconnaissance des droits coutumiers ».
- CISSAO Yacouba, (2024), « La gestion des conflits fonciers dans un contexte de crise de la chefferie coutumière : cas du village de Sabtenga, province du Boulgou (Burkina Faso) ». *Lettres, Sciences Sociales et Humaines*, 36(2), 87–108.
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, (1977), L'acteur et le système, les contraintes de l'action collective. Paris, édition du Seuil, collection Points / Essais.
- LAVIGNE DELVILLE Philippe, TOULMIN Camilla et Traore Samba, (2000), « Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest : Dynamiques foncières et interventions publiques ». Paris : Karthala ; Saint-Louis (Sénégal) : URED.
- FALLE Landry, (2018), « Les stratégies de gestion des conflits fonciers interfamiliaux à Douafla dans la sous-préfecture de Sinfra ». European Scientific Journal. Édition vol.14.
- FOFANA Issa et DOGONI Yacouba, (2023), « Les instruments locaux de prévention et de gestion des conflits fonciers agricoles à Kadiolo, Fakola et Karangasso (Mali) ». Annales de l'Université de Moundou, Série A-FLASH, 10(2), 548-557. aflash-revue-mdou.org, p- ISSN 2304-1056/e-ISSN 2707-6830.
- ILBOUDO Paul et KABORÉ Ramané, (2022), « Marchandisation foncière et conflictualité dans la commune rurale de Koubri (Burkina Faso) ». DJIBOUL Spécial N°03, pp. 117-132.
- KORBÉOGO Gabin, (2006), « Les logiques de la compétition foncière au Burkina Faso : Le foncier entre justifications identitaires et stratégie d'accumulation dans le Gourma ». Edité par le département d'anthropologie et d'études africaines à l'Université de Gutenberg, forum 6, D-55099 Mainz.
- LÉVI-STRAUSS Claude, (1949), Les structures élémentaires de la parenté. Paris : Plon.
- LOUARI Yendifimba Dieudonné et FARMA Bamoussa, (2024), « Les mécanismes de gestion des conflits fonciers en milieu traditionnel Bwa ». Collection Recherches et Regards d'Afrique, Vol. 3, N° Fin Campagne / Octobre 2024.

- MAIGA Alkassoum, (2006), « Approche sociologique de l'émergence des conflits et des instances locales de régulation dans les usages des ressources naturelles dans le Noumbiel (Burkina Faso) ». Revue de l'Université de Moncton, 37(1), 267-294.
DOI : 10.7202/016723ar
- NUKURI Emery et NZOSABA Domitien, (2015), « Étude de cas sur la médiation foncière dans la région des Grands Lacs : Le rôle et la place de la femme dans la médiation foncière au Burundi : cas de la province du Rumonge ». Étude commanditée et dirigée par Search For Common Ground.
- OUATTARA Siaka, (2007), « Les enjeux fonciers : les stratégies de préservation et d'appropriation dans le Département de Diébougou. Province de la Bougouriba, Burkina Faso ». Thèse de 3e cycle de Sociologie, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 316p.
- OUÉDRAOGO Hubert, (2000), « La Réorganisation agraire et foncière et l'aménagement agro-sylvo-pastoral de la vallée de la Nouhoao, actes de la table ronde ». Ouagadougou, 22p.
- OUÉDRAOGO Sayouba, (2006), « Accès à la terre et sécurisation des nouveaux acteurs autour du lac Bazèga ». Dossier n° 138, IIED.
- OLIVER DE SARDAN Jean-Pierre, (1995), Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social. APAD-Karthala.
- ZONGO Mahamadou, (2009), « Terre d'Etat, loi des ancêtres : Les conflits fonciers et leurs procédures de règlement dans l'ouest du Burkina Faso au Burkina Faso ». Cahiers du cerlesh, tome XXIV, N 33, pp.11-143
- ZONGO Mahamadou, (2005), « Les prélevements en milieu rural. Les contreparties pour l'accès à la terre dans les zones de vieille colonisation et de nouveaux fronts pionniers (ouest et extrême-ouest du Burkina Faso) ». Étude Recit n°7.